



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD
DU 08 novembre 2018
à BELLEY

SALLE DU COLOMBIER A L'INTEGRAL – 18H30

Nombre de Membres :

En exercice : 80
Présents : 64
Votants : 72

Date de convocation : mercredi 24 octobre 2018

Secrétaire de séance : Mme Marthe AURELE

PRESENTS :

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge ; Mme BELLEMAIN Michelle ; M. BERTHET Jean-Michel ; M. BERTHET Pierre ; M. BERTHIER Gérard ; M. BIJOT Jean-François ; Mme BIONDA Annie ; M. BLANC Jean-Paul ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BOUVIER Georges ; Mme CAMINET Régine ; Mme CASANOVAS Chantal ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; M. CUEILLE ~~Gérald~~ représenté par Mme HGOBURU Josiane - suppléante ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. FELCI Claude ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. GUERIN Cyrille ; M. GUILLET David ; M. HEDON Jean-Yves ; M. JACOB Yves ; Mme LACHIZE Sandrine ; M. LAHUERTA Dimitri ; Mme LAPIETRA Danielle ; Mme LONGE Anne-Laure ; M. MARIÉ Patrick ; Mme MARTINAT Francine ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; Mme MEURIAU Annie ; M. PERRET Bernard ; M. PERTICOZ Bernard ; M. PETIT Thierry ; M. PHILIPPE Alain ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel-Charles ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. ROUX Pierre ; M. SAUREL Alain ; M. SERPOL Robert ; Mme SILLAUME Dominique ; M. TRAINI Rino ; Mme TREILLÉ Odile ; M. TURELLO René ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René ; Mme VUILLOUD Véronique.

EXCUSÉS :

M. BERARDI Christophe ;
M. BUET Marc donne pouvoir à M. PUTHOD Bernard ;
Mme COMET Claude donne pouvoir à M. BIJOT Jean-François ;
M. FOGNINI Jean-Marc donne pouvoir à Mme VICTOR Joëlle ;
M. GIRAUD GUIGUES Bernard ;
Mme GUILLON Pascale ;
M. JACQUIER Laurent ;
M. JANET Guy donne pouvoir à M. CASTIN Régis ;
M. JUILLET Claude ;
Mme LE CERF Céline ;
Mme MASNADA Liliane donne pouvoir à M. GERIN Georges ;
Mme MIDOL Madeleine ;
M. ROCHE Jean donne pouvoir à M. ANCIAN Bernard ;
M. RODRIGUEZ Philippe donne pouvoir à Mme BIONDA Annie ;
Mme SCHREIBER Sylvie donne pouvoir à Mme BELLEMAIN Michelle ;
Mme THEVENOT Nadine.

Le Président ouvre la séance à 18h.30, accueille l'assistance et remercie la commune de Belley de recevoir une nouvelle fois le Conseil communautaire.

Après appel des conseillers et constat du quorum, Madame Marthe AURELE est désignée secrétaire de séance. Le Président demande le retrait du point « gestion des déchets ménagers : amortissements » qui sera traité au mois de décembre.

0.- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2018

M. PUTHOT revient sur sa prise de parole concernant la participation de Belley au budget GEMAPI, il reconnaît son intervention erronée en précisant que la ville de Belley a bien participé à hauteur de 10 876€.

Le Conseil communautaire n'émet pas d'autres observations sur le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

01.- Information sur les décisions du Président entre le 21 septembre 2018 et le 08 novembre 2018

Le Président informe le Conseil communautaire :

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties par délibération n°D-2016-75 du 26 mai 2016, M. le

Président informe le Conseil communautaire des décisions suivantes :

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
2017-1-42	10/10/2018	Marché subséquent n°42 à l'accord-cadre n°2017-1 – Travaux de voirie à Artemare – VC12 Chemin de la Vellaz	Groupement SER TPR (mandataire) / SER SEMINE 73230 St Alban Laysse	112 500,50 € HT
	23/07/2018	Etude géotechnique de conception pour la réhabilitation d'un bâtiment existant avec extensions partielles en vue de la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Culoz	SOL ETUDE 74371 Annecy	2 320,00 € HT
	10/10/2018	Reconduction de l'accord-cadre n°2017-1 pour la réalisation de travaux de voirie sur le territoire de Bugey Sud, pour un an soit du 16/01/2019 au 15/01/2020 inclus	4 titulaires : COLAS Rhône-Alpes Auvergne 01000 St Denis les Bourg EUROVIA 01240 Certines Groupement SER TPR (mandataire) / SER SEMINE 73230 St Alban Laysse Groupement EIFFAGE (mandataire) /DUMAS/FONTAINE/FAVIER 01200 Bellegarde sur Valserine	Montant maximum de commandes : 2 500 000 € HT
	12/10/2018	Reconduction du marché subséquent n°22 à l'accord-cadre n°2017-1 – Travaux de voirie – Opérations inférieures à 35 000 € HT	Groupement EIFFAGE (mandataire) /DUMAS/FONTAINE/FAVIER 01200 Bellegarde sur Valserine	Montant maximum de commandes : 1 000 000 € HT
	22/10/2018	Reconduction n°2 Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la mise en œuvre de signalisation – lot n°2 fourniture de signalisation verticale	SIGNAUX GIROD 39401 Morez	Maximum annuel 50 000 €

Arrivée de M. HEDON et de M. LAHUERTA à 18h45

Arrivée de M. GUERIN à 18h50

Le Président donne connaissance des démissions de M. GERIN Georges et de M. SAUREL Alain.

Le Président la parole à M. GERIN.

M. GERIN confirme que par courrier envoyé au préfet le 27/10/2018, il a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de vice-Président en charge du cadre de vie, mobilité, citoyenneté, population, ect...L'accumulation des sujets entrant dans cette délégation ne lui permet plus d'assurer les missions de manière assidue, sérieuse et efficace explique le vice-Président. M. GERIN dit avoir tiré la sonnette d'alarme depuis plusieurs mois et à plusieurs reprises auprès du Président et de ses collègues. En l'absence de proposition claire et précise, il a décidé de démissionner tout en restant conseiller communautaire et membre de la commission qu'il préside. M. GERIN tient à remercier tous les membres de la commission, pour leur patience et leur professionnalisme dans la gestion des dossiers ; les directeurs P. MARTINOD et J. SIXDENIER, avec lesquels il a travaillé depuis 2014. M. GERIN décline ensuite la liste de sujets qui lui étaient confiés : plan de mobilité et transport à la demande, aire d'accueil des gens du voyage (dossier porté conjointement avec le Président VUILLEROD) la fourrière pour les animaux errants, les relations avec les professionnels de santé dans le cadre des maisons pluridisciplinaires de santé, la politique de la ville et le contrat de ville, l'OPAH, l'habitat insalubre, le CISPD, le CLIC, le diagnostic petite enfance, les maisons de service au public, les relations avec les organismes sociaux (ADAPA, ADMR, Mission local jeunes...) ainsi que les compétences à venir : bilan de santé sur toute la CCBS et la constitution d'une commission d'attribution des logements sociaux. M. GERIN dit n'avoir ni le temps, ni la force d'assurer toutes ces missions et maintient sa démission n'ayant pas eu de réponse à sa demande d'être déchargé de certaines de ces missions.

M. VUILLEROD confirme avoir été alerté par M. GERIN qui souhaitait être déchargé d'une partie de ses missions, notamment la politique de la ville. Il explique qu'au-delà de la montée en puissance de la compétence le service a subi des réels bouleversements : le départ de la responsable du service (à mi-temps sur le poste) pour un poste à temps plein au SIVOM du Valromey ainsi que le départ du chargé de mission mobilités au mois de juin. Aujourd'hui le service est au complet avec le recrutement d'un responsable du service à plein temps, M. GEHIN, d'une chargée de mission mobilités, Melle GERARD, d'un adulte relais Mme CLAVEL et du rapatriement de Mme BORGEY en charge de la politique de la ville dans les locaux de la CCBS. Pour le Président, la charge des missions paraît désormais soutenable avec un service au complet. Le Président précise ensuite que d'autres vice-Présidences ont également des compétences élargies assorties d'agendas très lourds et que la montée en puissance des compétences impacte également et directement le Président de la CCBS, sans qu'il demande une co-présidence. Des difficultés frappent toutes les collectivités, la charge est lourde, les élus se sont portés volontaires et sont responsables, la fin de mandat se profile d'ici un an environ c'est pourquoi il n'y a pas eu de suite donnée à la demande du vice-Président GERIN conclut M. VUILLEROD.

Le Président donne la parole à M. SAUREL.

M. SAUREL veut en premier lieu avoir une pensée émue en mémoire de Nicole FARJAT (vice-Présidente à la l'Office du Tourisme) dont le décès a certainement précipité sa décision. Le vice-Président présente son souhait de démissionner précisant qu'il n'est pas malade, qu'il n'a aucune arrière-pensée politique n'étant candidat à rien, ni aujourd'hui, ni demain, ni certainement en 2020. Il rappelle son envoi d'un message à tous les délégués communautaires et remercie les personnes qui lui ont fait part de leur soutien. Il précise qu'il aurait pu pratiquer la chaise vide mais il ne fait pas ce choix par respect pour son équipe, Mmes CHARRUT et BEBI-HEGOBURU qu'il remercie, et par respect pour lui-même au vu de son engagement et des missions qui lui ont été confiées. M.SAUREL explique qu'il s'est efforcé à répondre présent à toutes les sollicitations de l'ensemble des maires, souhaitant développer cette notion de territoire sans parti pris en ayant en mémoire le sens de l'intérêt général. M. SAUREL dit en avoir tiré beaucoup de richesses, se dit désolé de n'avoir pas pu apporter les réponses espérées à toutes les sollicitations et c'est une des raisons pour lesquelles il préfère s'en aller. M. SAUREL précise qu'il assurera son poste en attente de la réponse préfectorale. Le vice-Président en charge du Tourisme juge son action inefficace au regard de l'actualité en énumérant les difficultés rencontrées par le Maison St-Anthelme, la Maison des Isles, la Maison du Marais, le Port de Virignin et en relevant l'absence de structure d'accueil.

M. VUILLEROD précise qu'il a rencontré les vice-Présidents démissionnaires, qu'il n'y a aucun problème de personne, la question étant sur la manière d'appréhender les dossiers.

Suite à l'intervention de M. SAUREL, le Président dit connaître l'implication et l'agenda du VP au tourisme, reconnaître le travail mené puis, il s'explique sur la question de l'embauche d'une personne supplémentaire pour l'OT. Souhaitant une neutralité financière, il a suggéré que l'OT examine et réoriente les priorités. Le Président comprend la déception de M. SAUREL, mais l'affluence des sujets et des compétences qui reviennent à l'EPCI non accompagnées de moyens oblige l'EPCI à se structurer et à prioriser. Le Président se positionne comme lanceur d'alerte, demandant que les décisions d'embauche soient étudiées avec attention car pour que le territoire vive et continue le travail engagé de mise en avant de ces formidables atouts, l'investissement est indispensable. Certaines communes du bloc communal BUGEY SUD connaissent des difficultés financières, situation que peut connaître la communauté de communes. M. VUILLEROD souhaite être entendu avant qu'il ne soit trop tard.

Le Président interpelle les 2 Vice-Présidents démissionnaires en les invitant, au regard du besoin de sérénité pour l'année qui reste avant la fin de mandat, à réfléchir et à reconsidérer leur décision afin de continuer à œuvrer pour le territoire.

M. BERTHET, 1^{er} Vice-Président, souhaite que M. GERIN et SAUREL prennent le temps de réfléchir à cette décision prise pour M. BERTHET trop brutalement, plus particulièrement pour M. SAUREL. Le 1^{er} Vice-Président se dit conscient des difficultés mais pour lui l'accompagnement par les services est une nécessité, leur aide est précieuse, un élu seul n'est pas en capacité de porter tous les dossiers et assurer ses engagements. Il rappelle ensuite les embauches de personnels compétents. De concert avec M. VUILLEROD, M. BERTHET demande aux Vice-Présidents démissionnaires de réfléchir, pensant que des solutions peuvent être trouvées, que les agents ne peuvent pas être abandonnés aussi brutalement, que les dossiers ont été portés avec succès et qu'il serait dommage de repartir à quelques mois de renouvellement des équipes avec de nouveaux élus. Ce serait perte de temps et d'argent. La solution doit être trouvée ensemble dans le bon sens pour le bien de la collectivité et du contribuable. M. BERTHET conclut en formulant ses remerciements aux deux Vice-Présidents.

M. SAUREL déclare apprécier les paroles de M. BERTHET et se dit prêt à discuter concrètement et rapidement.

M. GERIN interpellé par le Président ne souhaite pas s'exprimer.

Bâtiments - rapporteur A. PHILIPPE

02.- Centre aquatique BUGEY SUD – validation du pré-programme

M. PHILIPPE expose que vont être exposés à l'assemblée les travaux menés par le COFIL et le COTECH assistés par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) représentée par Mme BRUNE. Avant de donner la parole à Mme BRUNE, en préambule, le vice-Président souhaite présenter la méthodologie suivie :

En 2017, un COTECH et un COFIL ont été mis en place pour travailler en collaboration avec l'AMO pour proposer un pré-programme en réponse aux objectifs qui ont été fixés, le tout dans un budget restreint et un planning contraint donné par les financeurs.

M. PHILIPPE explique que les conseillers communautaires sont sollicités pour répondre à la question : « Est-ce que le pré-programme est conforme aux objectifs » Pour le vice-Président le travail présenté est un travail ambitieux attendu par le territoire pour un équipement évolutif. Puis le planning est présenté, sachant que la date limite de financement du Contrat Ambition Région (CAR) doit être respectée sans quoi des subventions seront perdues.

M. PHILIPPE passe la parole à Mme BRUNE pour une présentation de l'étude de faisabilité et de pré-programmation en vue de la construction du futur centre aquatique intercommunal (cf. document annexé).

M. BLANC trouve très optimiste le nombre d'entrée escompté de l'ordre de 250 entrées par jour.

M. PHILIPPE précise que cela est une moyenne qui ne sera sans doute pas atteinte la 1^{ère} année.

Mme BRUNE pense que ces chiffres ne sont pas irréalistes, avec les classes de scolaires qui s'enchaînent, le grand public, les clubs. Il s'agit de créer une réelle dynamique avec tous les soirs une activité. Ces données sont celles que l'on retrouve sur des équipements similaires. Cet équipement a vocation à fonctionner 7 jours sur 7 à la différence de l'équipement actuel. Ces chiffres ne seront obtenus seulement si une vraie dynamique est créée.

M. LAHUERTA annonce beaucoup de questions pour ce projet d'envergure. Il souhaiterait savoir premièrement si la commission bâtiment convoquée sur la question l'avait été par une erreur ou bien si ce format sera repris ;

deuxièmement si le mode de gestion retenu sera une Délégation de Service Public (DSP) ou une régie, choix qui changera les coûts notamment sur la partie « espace bien-être ». M. LAHUERTA aimerait connaître le chiffrage de la voirie et du raccordement au gaz, spécifiant qu'il pensait que le lieu d'implantation avait été orienté pour avoir recours à la géothermie au lieu d'une énergie fossile. Il s'interroge également sur le coût d'investissement et de fonctionnement de l'activité bien être.

M. PHILIPPE confirme que le coût des accès n'est pas chiffré mais sera réparti sur l'ensemble des équipements construits sur les parcelles du secteur concerné. L'ensemble des fluides est à proximité et représente un coût de 5000€ par fluide. La géothermie est en cours d'étude. L'investissement de l'espace bien être est de l'ordre de 300 000€. La gestion de l'équipement n'est pas à l'ordre du jour, elle le sera lors d'un prochain conseil communautaire. Enfin, associer la commission bâtiments aux travaux des COPIL et COTECH paraît compliqué. Le vice-Président précise que la commission est destinataire de tous les comptes rendus et de tous les documents de travail.

Concernant l'activité bien être, **Mme BRUNE** rappelle que c'est une aspiration du public enquêté qui vient en tête des attentes complémentaires à l'activité purement aquatique.

Mme TREILLE s'interroge sur la prise ou non en compte des recettes du public scolaire.

Mme BRUNE répond que ces recettes ont été valorisées à hauteur du coût de prise en charge de ce public.

M. PHILIPPE précise que ce coût, tel que calculé, est supérieur au coût actuel.

M. GAMBERINI note l'ambition de ce projet et continue à déplorer que le centre de Belley ait été éladé. Il pense que le bassin de nage est un peu petit. Concernant le coût du centre aquatique, il pense qu'il sera important pour la collectivité et demande si son amortissement est pris en compte.

L'amortissement du bâtiment n'est pas intégré, seul l'amortissement de l'équipement d'exploitation est pris en compte répond **Mme BRUNE**.

Mme VICTOR, après avoir précisé qu'elle s'exprime au nom de M. FOGNINI demande ce qui est prévu comme aménagements futurs à l'extérieur.

Mme BRUNE expose qu'une réserve foncière est assurée pour permettre la construction d'un bassin extérieur ultérieurement.

Mme GODET souhaite faire part d'une remarque exprimée au COPIL et en bureau. Au vu des périodes de fortes chaleurs vécues actuellement, il manque des lieux de baignade sur le territoire, c'est pourquoi, Mme GODET regrette qu'un aménagement extérieur pour la baignade ne soit pas prévu car c'est un besoin pour les familles et les touristes. Enfin, il manque un toboggan qui, au-delà de répondre aux attentes des familles, pourrait participer à la visibilité et l'attractivité du territoire.

M. PHILIPPE explique qu'un projet plus ambitieux représente un surcoût de 2 000 000€. Le COPIL a longuement débattu sur le choix entre le bien être et le ludique, l'option retenue est le bien être mais la décision finale appartient à l'assemblée.

Mme BRUNE précise que l'espace bien être ne peut pas être reporté dans le temps contrairement à l'espace ludique qui peut se faire ultérieurement, il suffit de faire les réservations nécessaires.

M. LAHUERTA ne partage pas l'avis de Mme GODET expliquant que le territoire compte de nombreux lacs et se demande ce qui a été pensé pour assurer le lien avec la ViaRhôna.

M. PHILIPPE et Mme BRUNE expliquent que tout sera prévu pour accueillir les vélos (accès, parking sécurisé) et faciliter les déplacements en monde doux.

M. RIERA remarque que pour l'activité plongée, il n'y est rien apporté de plus que l'équipement actuel et propose que dans les aménagements extérieurs futurs, soit prévue et actée une sur-profondeur pour des activités plus sécurisées.

M. SERPOL demande s'il serait possible de prévoir sur le parking des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Mme BRUNE répond que cela est désormais obligatoire, y compris pour les vélos.

Mme VICTOR souhaite savoir s'il est possible de rejoindre le COPIL pour suivre la suite des travaux.

M. PHILIPPE répond ne pas être opposé à la remise en cause du COPIL et de COTECH mais relève le fort absentéisme. Il s'interroge sur l'ouverture à plus de participants.

Concernant un bassin profond, M. le vice-Président rappelle qu'il s'agit de faire des choix au regard des coûts, et que le financement de certains équipements extérieurs pourrait à son avis être supporté par d'autres budgets comme celui du tourisme.

M. RIERA rappelle que sa demande d'acter un bassin profond doit être entendue dans le temps et doit s'exprimer comme une volonté déclarée.

M. PHILIPPE répond qu'il y aura la place pour le faire, cependant s'engager financièrement pour une autre mandature le gêne.

M. HEDON souhaite un point d'éclaircissement sur la présence d'un espace d'accueil du public lors de compétitions puisque l'espace du bassin sportif est conçu aux normes de la fédération française de natation. M. HEDON s'interroge sur la réalité des moyens financiers de la CCBS pour réellement réaliser cet équipement.

Mme BRUNE précise qu'il sera possible d'installer des gradins modulaires amovibles au vu du rythme des compétitions. Ces aménagements sont acceptés par la fédération. Une surface dédiée de 200 m² est prévue.

M. GUERIN demande si le transport des élèves a bien été pris en compte et intégré au coût de fonctionnement sachant qu'il s'est rendu à pied sur le site depuis le lycée du Bugey en 27', depuis l'institution Lamartine en 38'.

M. BERTHET précise que certains transports ont déjà été évoqués au cours des débats en conseil communautaire.

Mme BRUNE rappelle qu'il y a eu une démarche de recueil des besoins auprès du corps enseignant et fait le constat que seules 2 écoles peuvent se rendre à pied à la piscine actuelle.

M. PHILIPPE redit que l'équipement sera opérationnel en 2022 et espère que d'ici là la voie douce pour rejoindre le centre de Belley sera finalisée. Par ailleurs, un travail de sécurisation au niveau de l'enseigne Mac Donald sera également à prendre en compte.

R. VUILLEROD pense que le temps est venu de délibérer, rappelant qu'il s'agit du pré-programme et que le détail n'est à ce stade pas abordé. Les souhaits sont entendus, mais devant les budgets, il faut se rendre à l'évidence, des choix sont à faire. Le Président dit avoir relevé que le projet était ambitieux et beau et demande à l'assemblée de se positionner sur ce pré-programme.

Le conseil communautaire, par 63 voix pour et 10 abstentions, valide le préprogramme du futur Centre aquatique.

ECONOMIE TOURISTIQUE ET CULTURE – RAPPORTEUR A. SAUREL

03.- Convention avec l'association Label Folie pour la mise en œuvre du projet culturel de territoire

2018/2019

M. SAUREL explique que par délibération du 17 juillet dernier le projet culturel de territoire 2018/2019 a été approuvé. Un des axes du projet concerne l'accueil en résidence de la Compagnie « Des fourmis dans les mains ». Le Vice-Président présente ensuite le projet de convention qui sera le cadre des interventions de la compagnie. L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le projet de convention validé par la commission réunie le 10/10/2018. Projet comportant :

- Un temps de formation / transmission à destination des structures partenaires, scolaires ou hors scolaires, dans l'objectif de favoriser les rencontres et dynamiques partenariales
- Des ateliers d'écriture et de mise en musique auprès de publics scolaires.
- Des ateliers d'écriture pour tous publics en partenariat les médiathèques et associations du territoire sur des périodes de vacances scolaires ou les mercredis après-midi
- Des ateliers de pratique musicale en partenariat avec le Conservatoire et les écoles de musique pour proposer à des élèves ayant une pratique vocale ou instrumentale confirmée de se confronter à l'environnement du musicien professionnel avec in fine une représentation scénique avec les Fourmis
- Un projet de rencontres et d'échanges du Trio des Fourmis avec des musiciens locaux en partenariat avec le Réservoir
- Un concert final à l'Intégral le 14 mai 2019

Le budget prévisionnel de l'ensemble des actions s'élevant à 51 080 € TTC est approuvé

POSTES	DEPENSES		RECETTES
RESIDENCE ARTISTIQUE LES FOURMIS			
Concerts de bienvenue / découverte de l'univers artistique	€ 6 000,00	DRAC	€ 35 000,00
Interventions artistiques	€ 18 620,00	Département	€ 10 000,00
Restitutions, filages	€ 13 240,00	CCBS	€ 5 204,00
Défraiements transports	€ 2 400,00	DAFOP Formation FIL	€ 276,00
Défraiements repas	€ 2 820,00	Région passeurs de culture	€ 600,00
Technique / régie	€ 8 000,00		
TOTAL	€ 51 080,00	TOTAL	€ 51 080,00

04.- Comité de Direction de l'Office de tourisme : remplacement de deux membres

M. SAUREL expose que conformément à l'article 5 des statuts de l'Etablissement Public Industriel et Commercial OFFICE DE TOURISME BUGÉY SUD GRAND COLOMBIER, l'Office de Tourisme est administré par un Comité de Direction composé de 19 membres titulaires avec un nombre égal de suppléants désignés par le Conseil Communautaire sur proposition du Président et répartis en 2 collèges comme suit :

- Premier collège (10 membres) : les représentants de la Communauté de communes ;
- Second collège (9 membres) : les représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme sur le territoire communautaire.

Ce second collège est composé des membres suivants :

- o 2 représentants des exploitants d'hébergements
- o 1 représentant des restaurants
- o 1 représentant des productions locales et viticultures
- o 1 représentant des sites touristiques / équipements de loisirs majeurs du territoire
- o 2 représentants des activités sportives, loisirs et/ou culturelles à vocation touristique
- o 1 représentant des entreprises
- o 1 représentant de la vie locale / personne intéressée au tourisme

Or, M Yves JAY, suppléant dans la catégorie « représentants de la Communauté de communes » et Mme Nicole FARJAT, titulaire dans la catégorie « représentant de la vie locale/personne intéressée au tourisme » sont à remplacer.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne

- Pour le collège des représentants de la Communauté de communes :

TITULAIRES	Commune	SUPPLEANTS	Commune
Bernard GIRAUD GUIGUES	Haut-Valromey	Bernard ANCIAN	Haut-Valromey

- Pour le collège des représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme sur le territoire communautaire

Catégories	Titulaire	Suppléant
Vie locale	Suzanne CARREL	Marie-Ange BARON

PROSPECTIVE, MUTUALISATION ET COOPERATION DU BLOC COMMUNAL - RAPPORTEUR P. BERTHET

05.- Projet d'intention de mise en place d'un service commun de service financier entre la ville centre et la CCBS

M. BERTHET, vice-Président en charge du projet de mutualisation expose que la proposition qu'il présente est un premier pas vers la mutualisation, en effet le service commun étant un des outils de la mutualisation. Le fait du transfert de nombreuses compétences conduit la CCBS à revoir son organisation en ressource humaine et à lancer un recrutement de directeur financier. Il se trouve que la ville de Belley cherche un remplaçant à son responsable financier qui va faire valoir ses droits à la retraite. Le moment a, par conséquent, semblé opportun

de créer un service commun réservé au service financier. Par ailleurs, considérant que les locaux actuellement occupés par la CCBS ne sont plus adaptés au nombre d'agents, il a paru également nécessaire de regrouper l'ensemble des agents du service commun dans un même lieu. Or, dans le bâtiment annexe à la mairie un plateau est actuellement inutilisé et peut être mis à disposition par la ville. M. BERTHET précise ensuite que l'autorité fonctionnelle du personnel est portée par l'EPCI suivant la réglementation et insiste sur le fait que chaque entité conserve son autonomie, élabore son budget, gère ses finances sans interférence de l'autre collectivité. Le service commun pourrait être effectif en juillet 2019. M. Le vice-Président conclut que ce service commun concerne dans un premier temps entre la ville de Belley et la CCBS mais par la suite pourrait accueillir les communes qui souhaiteraient le rejoindre. Le conseil municipal de Belley sera appelé à délibérer le 10 décembre prochain dans les mêmes termes que l'EPCI.

M. GENS rappelle qu'il avait été question, il y a quelques années, de mettre en place une police municipale qui englobe les communes autour de Belley.

M. BERTHET redit que c'est un concours de circonstance qui fait que le premier dossier de mutualisation porte sur un service financier commun. Il ajoute que toutes les communes ont été destinataires d'un questionnaire pour faire connaître leurs préoccupations et leurs attentes en termes de mutualisation. Sur 50 communes, la CCBS a reçu 36 réponses, 3 communes ayant fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas retourner le questionnaire. Toutes les communes seront sollicitées sur une nouvelle proposition, M. BERTHET interpelle M. GENS lui signifiant que ce sera l'occasion de soumettre sa proposition.

Mme. GUILLON s'interroge sur l'organisation du service et demande si le personnel est informé.

M. BERTHET confirme que les personnels ont été reçus et que rien ne va changer dans leur travail, pour ce qui est de la gouvernance, la loi prévoit que c'est l'EPCI qui porte la gestion de la ressource humaine. Il rappelle que ce qui est proposé doit se faire dans une logique de partage des moyens humains et matériels sans incidence sur le partage des responsabilités en respect de l'autonomie de chaque collectivité partenaire.

Mme CHARMONT-MUNET complète en précisant que le personnel de la CCBS a été aussi consulté. Il voit l'intérêt de travailler avec le service de la ville pour avoir le bénéfice de compétences partagées et complémentaires. Ce qui est important à retenir c'est que ce service commun est sur le même modèle que le service ADS auquel les communes ont volontairement adhéré suivant leur besoin en matière d'urbanisme.

M. BERTHET confirme à **Mme VICTOR** que cette proposition sera délibérée par la ville de Belley le 10 décembre.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve le principe de création d'un service commun financier entre la ville de Belley et la communauté de communes Bugey Sud.

FINANCES – rapporteur Mme CHARMONT-MUNET

06.- Budget annexe GEMAPI : transfert des emprunts et des actifs immobilisés des ex SM FURANS-ARENE et SM SERAN

Après avoir entendu Mme CHARMONT-MUNET exposer qu'il convient de procéder aux transferts des biens, des subventions et des emprunts du budget principal au budget annexe GEMAPI, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de reprendre l'actif immobilisé porté sur le budget principal en 2014 suite aux intégrations des syndicats FURANS-ARENE et SERAN et de procéder au transfert de l'ensemble des actifs et passifs identifiés, dont les emprunts, sur le budget annexe GEMAPI pour l'exercice 2018.

07.- Budget GEMAPI : mise à jour de l'inventaire

Mme la vice-Présidente aux finances expose qu'il convient à présent de procéder à l'intégration des études et travaux affectés au budget annexe GEMAPI. Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondantes afin de mettre à jour l'actif immobilisé relatif à ce budget annexe.

Mme La vice-Présidente profite de ce sujet pour souligner toute l'importance de réaliser avec vigilance les écritures comptables. En effet, cette remarque fait suite à la réception d'un courrier des services fiscaux venant signifier à la CCBS la suppression du FCTVA, de l'ordre de 200 000€, pour les travaux du PEM du Culoz du fait que ceux-ci ont été réalisés sur des biens d'autrui. Mme CHARMONT-MUNET ajoute que cette décision est à son avis contestable au regard d'un article de loi donnant des droits à dérogation dès lors que les travaux interviennent sur des terrains dits publics, ce qui est le cas pour ces travaux. La CCBS fera donc un recours.

08.- Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projet 2018 du contrat de ville de Belley – rapporteur M. GERIN.

M. le Vice-président délégué à la population, qualité de vie, citoyenneté, mobilités expose à l'assemblée qu'une enveloppe de 33 228 € a été inscrite au budget pour les actions à soutenir dans le cadre de l'appel à projet 2018 du contrat de ville de Belley. Il ajoute que le comité de pilotage réunissant les partenaires du contrat de ville ont étudié comment répartir le financement des actions validées en séance.

A l'unanimité, l'assemblée valide le plan de financement présenté ci-après et décide le versement des subventions attribuées aux associations.

Subvention CCBS	Porteur de projet	Description de l'action	Co-financements	Total action
1 000 €	Mission locale jeunes	« Silence, on tourne » Les ateliers se déroulent sur une semaine où un groupe d'une dizaine de jeunes de 16 à 25 ans, en majorité issu du quartier prioritaire, seront amenés à travailler sur la valorisation de soi, prendre connaissance de sa réputation sur Internet, élaborer un CV vidéo et seront accompagnés à le diffuser auprès des entreprises locales notamment. L'action aura lieu du 10 au 14 décembre 2018	2 500 € (DDCS)	3 500 €
18 200 €	ADSEA 01 (Sauvegarde de l'enfant)	« Animation auprès des 11 – 18 ans » Présence sur le quartier prioritaire d'un animateur du service <i>Animation prévention primaire</i> tous les jours pendant les vacances scolaires, et les mercredis et samedis en périodes scolaires de juin à décembre 2018.	21 800 € 10 000 € DDCS 4 520 € CD 01 1 200 € bailleur social Logidia 6 080 € bailleur social Dynacité	40 000 €
2 000 €	AFI (Association Formation Ingénierie)	« Soutien des acteurs et des professionnels du territoire pour la prévention de la radicalisation », la gestion des faits religieux et la connaissance approfondie du principe de laïcité, avec notamment l'animation d'un groupe de travail sur ces questions.	/	2 000 € sur un total de 6 308 € de subventions demandées
1 000 €	Plateforme Sport Santé de l'Ain	Activités physiques adaptées auprès des publics très éloignés du sport pour des raisons financières ou de santé : séances adaptées d'aviron, gym, aquasanté, marche, aikitaïso.	4 000 € (DDCS)	5 000 €
3 000 €	ALEC 01	« Ateliers Coaching énergie » Trois séances comprenant chacune trois ateliers proposés en majorité aux habitants du quartier prioritaire, avec pour but de les sensibiliser aux économies d'énergie, à la gestion de leur consommation et au tri des déchets.	/	3 000 €
2 000 €	J'art d'ain partagés	« Construction et animation d'un jardin de quartier » Intervient de manière hebdomadaire sur le quartier prioritaire avec la poursuite d'une dynamique d'animations depuis la création d'un jardin de quartier.	8 000 € 3 000 € DDCS 3 000 € CD 01 2 000 € CAF	10 000 €

09.- Délibérations modificatives

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées par Mme CHAMONT-MUNET.

Ressources humaines – rapporteur Mme CHARMONT-MUNET

11.- Instauration du télétravail pour l'ensemble des services

Mme la vice-Présidente en charge des ressources humaines rappelle qu'avait été précédemment prise une délibération relatif au télétravail mais spécifique à 2 employés. Des agents communautaires ont manifesté leur souhait de bénéficier de cette organisation de travail et de nombreux postes peuvent y prétendre. Mme CHARMONT-MUNET propose donc de prendre une délibération générale s'inscrivant strictement dans les textes qui régissent le télétravail. Elle expose les critères qui pourraient être retenus pour ne pas désorganiser les services.

Mme GUILLON souhaite connaître les postes de travail concernés

Mme CHARMONT-MUNET donne l'exemple du poste en charge de la commande publique qui peut travailler certaines de ses missions depuis son domicile.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'instauration du télétravail au sein de la communauté de communes Bugey Sud et valide les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que présentés.

12.- Modification du tableau des emplois

Mme la vice-Présidente explique que la modification proposée l'est par anticipation faisant suite à la demande de la ville de Belley d'adhérer au service ADS. Il s'agit de recruter une personne pour assurer l'augmentation du nombre de dossiers à instruire.

M. LAHUERTA demande un point d'actualité sur le recrutement du Directeur de Développement inscrit au tableau des emplois et s'étonne de la rapidité de cette décision. **M. LAHUERTA** souhaite que soient donnés les coûts pour la collectivité pour que chacun puisse en prendre la bonne mesure et juger de l'impact sur le fonctionnement. Il rappelle ensuite la prudence du Président en matière de dépenses de fonctionnement puis invite à porter grande attention sur des points importants présentés en fin de séance.

Mme CHARMONT-MUNET explique que l'embauche du directeur du pôle développement a été finalisée récemment. Mme la Vice-Présidente rappelle la présentation de l'organigramme et les conclusions des débats qui notaient que ce poste est indispensable à la structuration de la collectivité et au pilotage d'un travail transversal nécessaire au développement du territoire. Concernant les coûts salariaux, il est précisé qu'ils pourront être communiqués étant rappelé qu'ils sont examinés au moment du budget.

M. VUILLEROD confirme le besoin de structuration et de recrutement de compétences. **M. Le Président** expose qu'au vu des coûts financiers engendrés, il insiste sur la nécessité de travailler les rapports communes, communauté de communes qui à termes doivent conduire à une organisation des collectivités.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le nouveau tableau des emplois conduisant à la création du poste instructeur droit des sols à temps plein suivant le cadre d'emplois des rédacteurs et attachés.

QUESTIONS DIVERSES

M. TURELLO souhaite connaître le coût de l'analyse fiscale et financière réalisée par **M. Patrice RAYMOND**.

M. VUILLEROD indique que le montant détaillé des interventions : 1 150€ pour la conférence du 25/01 ; 1690€ pour la rencontre avec les maires le 24/03 ; 3900€ pour l'analyse de tous les documents remis par les communes ; 1640€ pour la présentation de l'analyse financière, le 24/05 ; 1840€ pour celle du 05/10 et 1260€ pour celle du 06/10. Il faudra rajouter la réunion du 16/11 de l'ensemble des personnels communautaire et communaux, réunion destinée à les informer de l'évolution dans leur environnement de travail. **M. le Président** pense que ce coût financier est nécessaire pour prévoir et préparer l'avenir.

Mme VICTOR souhaite que lors d'une prochaine réunion soit présenté un bilan du transport à la demande.

M. VUILLEROD donne l'information que ce bilan est à l'ordre du jour de la prochaine commission programmée le 13/11 prochain.

M. PUTHOD aimerait savoir à quoi correspond l'emprunt du syndicat du Séran dont il a été fait état au point 08 **Mme CHARMONT-MUNET** répond ne pas connaître l'objet de l'emprunt contracté par le syndicat, **M. VUILLEROD** indique qu'une réponse sera apportée par **M. VINCENT**.

M. BOLON fait retour sur les interventions lors des rencontres du territoire au mois d'octobre traduisant le sentiment partagé de surcharge de travail. Il propose que le Président **VUILLEROD** interpelle très fortement le Préfet pour que soit prise en compte cette situation rencontrée par le bureau et le personnel de la communauté de communes Bugey Sud.

M. VUILLEROD fait constat de la situation financière des collectivités et de la recentralisation voulue par l'Etat et renvoie l'assemblée à la conférence de **M. RAYMOND** qui a expliqué la position de l'Etat conséquence des lois antérieurement votées.

X. VINCENT revient sur le coût d'intervention de **M. RAYMOND** qui est d'autant plus important que seulement 50% des communes étaient présentes.

M. VUILLEROD donne l'information que la prochaine séance se tiendra le 13 décembre prochain malgré la programmation d'un conseil du SITOM Nord Isère, le Directeur de la DDT ayant retenu cette date pour une intervention.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance

Marthe AURELE



Le Président
René VUILLEROD

